

Postulats relatives à l'exécution du mandat légal dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques de Suisse

Les postulats qui ont été formulés en la matière se fondent sur les accords internationaux signés par la Suisse¹, mais aussi sur le mandat qui découle de la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées, de même que – s'agissant des hautes écoles pédagogiques – sur la proposition de projet du 11 août 2009 de la COHEP, proposition qui a été soumise à la CC EDD et qui porte sur «l'intégration de l'éducation au développement durable (EDD) dans la formation des enseignants et enseignantes» (2^e mesure du plan de mesures relatif à la Décennie de l'EDD).

Ces postulats ont été approuvées, dans leur ensemble, par les participants du congrès «Fachhochschulen und Nachhaltige Entwicklung» (Hautes écoles spécialisées et développement durable)², auxquels elles ont été soumises pour discussion lors du congrès, qui s'est tenu le 8 septembre 2009 à la Fachhochschule Zürich. Elles ont ensuite été consignées par l'équipe chargée de l'organisation³.

Vision et responsabilité

L'éducation relève des conditions indispensables à la réalisation d'un développement durable, caractérisé par une économie aux émissions réduites, ayant recours à des technologies respectueuses de l'environnement, et par une société civile à la recherche de modes de vie durables, comprenant des biens et des prestations qui soient issus d'un commerce équitable et respectueux de l'environnement.

Quant à savoir dans quelle mesure ce processus d'apprentissage et de transformation prendra effet au sein de l'économie et dans la société, le résultat dépendra considérablement de la manière dont les hautes écoles interprètent et mettent en œuvre le mandat qui leur est conféré en matière de développement durable. En Suisse, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques ont reçu un mandat clair, qui consiste à assurer un développement économique, social et écologique durable dans tous les domaines de prestations (loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées, art. 3, al. 5 c). Le congrès de Zurich s'est ouvert sur un constat, partagé par le professeur Richard Bühler (président de la direction de la FHNW et membre du comité de la KFH) et par le professeur Walter Bircher (recteur de la HEP de Zurich ainsi que membre du comité de la COHEP); ce constat est le suivant: nous n'en sommes plus au début, certes, mais nous sommes encore loin d'atteindre le but.

Les postulats exposés ci-dessous s'adressent aux responsables des contrats de prestations passés avec les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques, aux directions d'établissements ainsi qu'à la Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable (CC EDD).

Exécution du mandat légal

1. L'intégration du développement durable en tant que principe et de l'éducation au développement durable dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques se réalise dans une perspective plurielle:

- a. ancrage dans les lignes directrices ainsi que dans les objectifs stratégiques des hautes écoles et des différentes écoles qui en dépendent, des départements, des disciplines, des sections
- b. ancrage dans les domaines de prestations afférents à l'enseignement (programmes d'études, formation des enseignantes et des enseignants), à la recherche (stratégies, projets) et aux prestations (expertise)
- c. intégration dans la gestion d'entreprise et la culture d'entreprise des hautes écoles, lesquelles ont un rôle de modèle à jouer
- d. ancrage dans les contrats de prestations, les budgets, le reporting

2. Afin de garantir la mise en œuvre du point de vue organisationnel, chaque haute école désigne des délégués au développement durable et constitue des groupes de travail interdisciplinaires, auxquels elle attribue des compétences et un mandat clairement définis.

Acteurs du développement durable

3. Les HES et les HEP prennent part, au niveau de l'enseignement supérieur, au débat qui a cours sur le développement durable et l'éducation au développement durable. A cet effet, elles mettent à profit les nombreuses possibilités de coopération qui s'offrent à elles à tous les niveaux: local et régional, mais aussi national et international⁴.

4. Les HES et les HEP lancent, suivent et évaluent des projets transdisciplinaires en rapport avec le développement durable, dans la société et dans l'économie. Elles participent ainsi activement aux processus d'apprentissage et de transformation qui surviennent dans la société et engagent, dans ce but, des ressources de manière ciblée, en termes de moyens financiers d'une part et de personnel d'autre part.

Extension du plan de mesures

5. La Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable (Confédération et CDIP) prend également des mesures pour le degré secondaire II, de même que pour le degré tertiaire.

Zurich, le 12 novembre 2009 / UN, BG, BS, EK, HS, SW, UB, MR.

¹ Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (2005). Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (www.unece.org) – et Décennie de l'UNESCO pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD).

² Le congrès a été reconnu par la Commission suisse pour l'UNESCO comme une "activité de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable en Suisse".

³ Haute école pédagogique de Zurich (PHZH), Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften (ZHAW), Société Académique Suisse pour la Recherche sur l'Environnement et l'Écologie (SAGUF), Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (FEE)

⁴ par ex. dans le cadre du réseau international de recherche de l'*Association of University Leaders for a Sustainable Future*, www.ulsf.org (ULSF), du réseau *International Sustainable Campus Network*, www.international-sustainable-campus-network.org (ISCN), ainsi que du projet ENSI (*environment and school initiatives*) pour les écoles: www.ensi.org.